

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'AMI DE LA RELIGION

DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLESIASTIQUE, POLITIQUE, LITTÉRAIRE, ET DE L'INSTRUCTION POPULAIRE.

12s-6a. ANNÉE.

"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

ANNÉE. 12s-6a.

BUREAU DE RÉDACTION,
Rue Ste. Famille, No. 14.

Québec, MERCREDI, 27 Décembre, 1848.

BUREAU DE RÉDACTION,
Rue Ste. Famille, No. 14.

JOURNAL LITTÉRAIRE.

La hachette.

II.

[Suite.]

Jeanne, brisée de fatigue, lassé du bruit et de la foule, avait pu échapper à cette allégresse publique, et s'était réfugiée dans sa chambrette. Après un mois de combats acharnés, d'agitation constante, d'émotions profondes, elle avait besoin de se reposer, de se recueillir, de se retrouver elle-même. Seule, assise sur un escabeau, sa belle tête brune entre ses mains, elle demeurerait immobile, abîmée dans ses réflexions. Ces vingt-quatre jours de siège, pendant lesquels elle avait déployé tant d'activité, de vigueur et d'audace, paraissent et repassaient dans son esprit comme un rêve, comme une hallucination. Était-ce bien vrai qu'elle avait entraîné sur ses pas toute une légion de femmes électrisées par sa parole? Était-ce bien vrai qu'elle s'était battue comme une lionne et qu'elle avait sauvé le sire de Balagny? Était-ce bien vrai qu'elle avait repoussé l'ennemi déjà vainqueur, en incendiant la porte du Limaçon? Elle osait à peine croire à tant de prodiges, et se demandait par quelle bizarrerie de la destinée, elle, si humble et si tranquille naguère, était devenue tout à coup si ardente et si glorieuse. Pendant qu'elle était plongée dans le cours de ses méditations, on vint heurter plusieurs fois à sa porte. Elle ne répondit pas, voulant rester seule encore; mais on trappa de nouveau, et une voix argentine s'écria:—C'est moi, ma bonne Jeanne; c'est moi, Lucie.

Jeanne se leva vivement, et courut ouvrir. Les deux jeunes filles ne s'étaient pas vues depuis la veille, elles s'embrassèrent avec effusion.

—J'étais bien sûre, moi, que vous étiez cachée chez vous, dit Lucie avec tendresse. Poltroune, vous fuyez... mais après la victoire.—Toujours aussi bonne que spirituelle, chère Lucie! vous êtes vraiment un ange!

—Hum! hum! ce n'est pas l'opinion de mon tuteur, qui me traite d'incorrigible démon et me garde encore rancune de ma dernière escapade. Il ne daigne même plus s'occuper de moi. Voilà pourquoi j'ai pu venir toute seule ici, sur l'avis qu'on ne vous trouvait nulle part. J'étais certaine que je vous découvrerais, moi.

—Il faut vraiment toute la rigidité de votre tuteur, dit Jeanne d'un ton pénétré, pour ne pas être fier de vous, pour ne pas vous adorer, Lucie!...

—M'adorer? Oh! je vous arrête, répliqua Lucie avec une moue charmante. Hélas! il n'y a pas que maître Pillon qui ne m'adore pas! J'en connais bien d'autres, sans compter...

Elle s'interrompit malicieusement en regardant Jeanne du coin de l'œil.

—Mais je me vengerai! fit-elle d'un air terrible.

Jeanne l'attira sur son cœur.

—L'aimeriez-vous aussi? dit-elle avec mélancolie. Ouvrez-moi franchement votre âme, bonne Lucie.—Moi, l'aimer? si donc! je le trouve bel homme, sans doute; très-brave, assurément; fort aimable, je ne le nie pas; passablement spirituel, je le confesse; mais... Voilà tout.

manqué d'agir, en effet, sur l'imagination impressionnable de Lucie.

—Écoutez, chère belle, reprit Jeanne avec lenteur et gravité, en plongeant un regard pénétrant jusqu'au fond de l'âme de Lucie, votre père et maître Pillon avaient depuis longtemps résolu de vous unir, vous et Martial, et, sans le vouloir, j'ai entravé ces projets d'avenir. Je ne m'en ferai point un reproche, ô Lucie, si votre cœur n'en souffre pas un peu. S'il en souffre, au contraire... oh! alors, parlez, avouez-le sans crainte, sans détour, et Jeanne saura bien trouver en France un coin perdu où elle ira vivre seule, introuvable, oubliée. Ce ne sera donc point un sacrifice, non, car maître Pillon a fait le serment de me repousser sans cesse; ce sera un simple devoir que j'accomplirai!

—Eh! croyez-vous donc que Martial puisse m'aimer après vous?

—Si je le crois! répondit Jeanne avec feu. Lucie, je m'étonne qu'en vous voyant il se soit encore souvenu de moi.

Lucie haussa moqueusement les épaules.—Et je vous écoute pourtant, dit-elle, ce je vais jusqu'à oublier que le sire de Balagny nous a fait mander l'une et l'autre. Je suis folle... Mais en vérité, reprit-elle, je ne soupçonne pas ce que le gouverneur me veut à moi. Quant à vous, Jeanne, je crois bien qu'il veut vous témoigner hautement son admiration.—Si quelqu'un doit être admiré, glorifié, c'est vous, n'est-ce pas vous, Lucie, dont le courage respire tant d'insouciance, de gaieté même? Mon courage à moi, c'était peut-être du désespoir.

—Le désespoir peut inspirer du mourir courageusement; mais croyez-moi, Jeanne, c'est l'amour de la patrie qui souffle cette ardeur héroïque avec laquelle on soulève toute une population pour en faire une armée. Venez, j'ai hâte d'assister à votre triomphe.

Elle lui prit le bras et l'entraîna.

A peine avaient-elles fait quelques pas dans la rue, qu'elles furent aperçues par des femmes du peuple qui firent retentir l'air de mille cris de joie. Elle entourèrent les deux jeunes filles, et, sachant qu'elles se rendaient chez le gouverneur, elles les portèrent triomphalement.

Arrivées à l'hôtel du gouverneur, Jeanne et Lucie se glissèrent plutôt qu'elles n'entrèrent dans une grande salle ornée de tapisseries de haute-lisse et de meubles en velours violet. Le sire de Balagny, homme de guerre, à la physionomie ouverte et bienveillante, était assis dans un grand fauteuil, la jambe emmaillottée et posée sur des coussins. Un grand nombre de gentilshommes et ceux qui s'étaient le plus distingués pendant le siège l'entouraient. Le sire de Balagny adressait ses félicitations, et Martial Pillon était en ce moment debout devant lui.

—Tout le monde a fait son devoir, disait le gouverneur; mais vous avez surtout été remarqué, jeune homme, parmi ceux qui ont déployé la plus grande intrépidité. Aussi citerai-je votre nom dans le rapport circonstancié que je dois adresser à notre roi bien-aimé Louis XI. J'ajouterai même que c'est grâce à l'heureuse idée que vous avez eue d'incendier la porte du Limaçon que nous avons pu échapper, au commencement du siège, à la prise d'assaut qui était imminente. Le roi, n'en doutez pas, jeune homme, tiendra compte de votre courage et de votre inspiration.

—Monseigneur, répondit Martial en s'inclinant, la distinction dont vous daignez m'honorer en ce moment me touche d'autant plus vivement que je ne crois pas avoir assez fait pour la mériter. Il est un point

même sur lequel votre seigneurie a été mal informée. Ce n'est pas moi qui ai eu la merveilleuse idée de jeter des fascines enflammées par le machicoulis.

—Et qui donc? demanda le gouverneur.—Une jeune fille, monseigneur, une héroïque enfant nommée Jeanne Lainé.

Et en prononçant ce nom la voix de Martial s'était animée.—Quoi! dit le gouverneur, celle qui a conduit sur le rempart les femmes de Beauvais, celle qui m'a sauvé la vie?—Oui, monseigneur.

—Comment n'est-elle pas ici? Je l'ai pourtant fait mander depuis ce matin, et j'ai lieu d'être étonné de ne la point voir encore.

Il y eut un instant de silence.—La voici, la voici, monseigneur! dit tout à coup une voix féminine.

(A continuer.)

EXTRAITS

des derniers journaux français.

PARIS, 25 novembre.

Les paroles prononcées hier soir par M. le général Lamoricière étaient un démenti donné au sens des conversations tenues par l'honorable général. Il paraît que M. Grandin avait été témoin d'une de ces conversations; car il est venu déclarer qu'il n'acceptait pas, en ce qui le concerne, le démenti donné par M. le ministre de la guerre.

Après cet incident commencent les explications solennelles annoncées. M. le général Cavaignac déclare qu'il veut consacrer le débat et écarter toute lutte entre la commission exécutive et lui, chef actuel du pouvoir exécutif; ce dont il s'agit, c'est uniquement d'explications personnelles entre M. le général Cavaignac et MM. Garnier-Pagès, Duclerc, Pagnerre, Saint-Hilaire. Ce dernier, secrétaire de la commission, s'est chargé de répondre le premier à M. Cavaignac et d'engager le combat. Dès ses premières paroles, M. Saint-Hilaire a fait comprendre que lui et ses amis n'entendaient pas se renfermer dans le cercle étroit tracé par M. Cavaignac; le débat est entre la commission exécutive et son ancien ministre de la guerre; il faut savoir sur qui doit retomber la responsabilité des journées de juin.

M. Saint-Hilaire a présenté l'acte d'accusation de la commission exécutive contre M. le général Cavaignac, sous forme d'un exposé historique. Le plan de la commission était de décourager les mauvaises passions par un grand déploiement de forces militaires, et si elles exécutaient la présence à Paris, le 23 juin, de 25,000 leurs sinistres projets, de frapper vite et dans la banlieue, de 29,000 fort. Afin d'exécuter ce plan, la commission donna l'ordre à M. le général Cavaignac de réunir dans Paris 45,000 hommes. De plus, 20,000 hommes devaient être échelonnés des départements les plus voisins sur Paris; enfin, 20,000 hommes de l'armée des Alpes avaient été avec qu'ils eussent à se rendre à Paris. C'est donc 90,000 hommes destinés à servir d'appui pour la garde nationale.

Or, d'après les dispositions faites par MM. Lamoricière, Arago, Marie, Lamartine, ces ordres de la commission n'ont jamais été exécutés par le général Cavaignac. Au lieu de 45,000 hommes dans Paris, il n'y en a jamais eu qu'0,000. Le 22 juin, ordre au ministre de la guerre d'envoyer au Luxembourg six régiments d'infanterie et un de cavalerie; cet ordre n'a pas été exécuté. Ordest envoyé au ministre de l'intérieur et le préfet de police d'arrêter les chefs de l'insurrection; cet ordre encore n'a pas

exécuté. Voilà comment les insurgés, le 23 juin, se sont trouvés maîtres du terrain; voilà comment la lutte a été si prolongée, si vive et si sanglante. Un ordre est envoyé à M. le général Cavaignac, il déclare ne l'avoir pas reçu. Sur les instances de M. Saint-Hilaire, qui invoque le témoignage du général Foucher, commandant la 1^{re} division militaire, M. Cavaignac convient avoir reçu l'ordre; mais M. le général Foucher est puni de son témoignage par une disgrâce.

Le 23 juin, M. Cavaignac, malgré la résistance énergique de M. Garnier-Pagès, a retiré du quartier du Luxembourg les 800 soldats de la ligne qui s'y trouvaient, retirés à la suite de laquelle la rive gauche a été envahie par l'insurrection.

Jusqu'à ce moment du récit de M. Saint-Hilaire, l'Assemblée, évidemment peu bienveillante pour l'orateur, avait écouté en silence, mais elle n'a pu se contenir quand M. Saint-Hilaire a parlé des angoisses, des instances de représentants, de citoyens, de membres de la commission, qui suppliaient le général Cavaignac d'envoyer des secours, afin de ne pas laisser prendre à l'ennemi des propositions redoutables. Ordres sur ordres étaient envoyés, au général; il ne répondait pas, ou bien il était introuvable, ou bien il faisait des promesses qui n'étaient pas tenues. Cette conduite excitait la défiance et le soupçon.

Les interruptions systématiques ne peuvent diminuer la gravité de cette accusation.

Nous recommandons à l'attention publique le récit des négociations qui avaient pour but d'élever M. le général Cavaignac sur les ruines de la commission exécutive, négociations dont la base était une politique aboutissant au papier-monnaie.

Pendant toute la lecture de ce discours, la partialité de l'Assemblée s'est manifestée par les interruptions les plus passionnées.

M. le général Cavaignac a résumé en quatre chefs les accusations portées contre lui: effectif de la garnison, lettre écrite au général dans la nuit du 22 au 23 juin, retard des convois d'artillerie, complot parlementaire.

Sur le premier chef, M. Cavaignac répond, en citant des pièces officielles, qu'il a pris toutes les mesures nécessaires pour porter l'effectif à 25,000 hommes de ligne; vaines passions par un grand déploiement de forces militaires, et si elles exécutaient la présence à Paris, le 23 juin, de 25,000 leurs sinistres projets, de frapper vite et dans la banlieue, de 29,000 fort.

En ce qui concerne la lettre écrite par M. Marie pour obtenir des renforts afin de protéger le Luxembourg, M. le général Cavaignac répond qu'il y avait déjà trois bataillons dans cette résidence; mais il y a plus, les renforts que l'on prétend n'avoir pas été envoyés ont été réellement expédiés, et le général cite les numéros des bataillons et des escadrons. Quant à la lettre écrite par M. Saint-Hilaire, dans la nuit du 22 au 23 juin, cette lettre n'était pas écrite au nom de la commission, mais par M. Saint-Hilaire, en son nom personnel; les renforts qu'il demandait avaient été dirigés sur le Panthéon, c'est que la commission ne l'a pas jugé convenable.

Pourquoi avoir laissé faire les barricades? Le général avait un système de défense, système connu et approuvé par la commission, système qui consistait à ne vouloir agir qu'avec l'unité complète du

commandement et la concentration des forces militaires. Si les précédents gouvernements sont tombés, c'est pour avoir traité les insurrections comme des affaires de police, et non comme de véritables batailles à livrer. Eh bien! je ne voulais pas, dit le général, perdre la bataille en disséminant mes troupes, et c'est ce qui serait arrivé si j'avais suivi la marche que l'on me reproche de n'avoir pas exécutée.

Le général entre dans de nombreux détails relatifs aux faits donnés par M. Saint-Hilaire sur divers incidents des journées de juin, et sur son absence pendant quelques heures.

Troisième chef d'accusation: retard dans les convois de munitions et d'artillerie. Le général prouve, par le rapport des officiers, que l'étendue de l'insurrection obligeait les convois à des détours immenses et à des pertes de temps inévitables. Deux millions cent mille cartouches ont été consommées dans cette déplorable lutte.

Reste enfin la question du complot parlementaire, l'accusation d'avoir voulu servir de l'insurrection pour devenir chef du pouvoir exécutif. Le général a réfuté ce grief en exposant, à son tour, les négociations qui avaient pour but de le déterminer à accepter l'héritage de la commission. Tout s'est passé loyalement et la commission n'a ignoré aucune des intentions du général.

Reste enfin la question d'honneur. Suis-je un ambitieux? Suis-je un traître? c'est ce que j'examinerai, s'est écrié M. le général Cavaignac, quand je connaîtrai votre réplique. Vous venez d'entendre le plaidoyer d'avocat, c'est le soldat qui vous répondra plus tard... et vous l'entendrez!

Ces paroles ont été prononcées avec une rare énergie. Le général a improvisé toute cette défense. Son attitude et son langage ont eu, pendant trois heures, un calme, une modération, une assurance et une fermeté dignes des plus grands éloges et des plus légitimes sympathies.

Reprise de la séance.—La séance de ce soir n'a pas offert à beaucoup près, l'intérêt des débats qui ont eu lieu le matin. M. Barthélemy Saint-Hilaire est monté à la tribune pour y défendre les intentions de la commission et réclamer la position qui lui appartient de secrétaire tenant la plume dans l'historique des faits qu'il a lus à l'Assemblée. Aucune animosité contre M. le général Cavaignac n'anime les anciens membres de la commission, non plus que lui-même. Des cris et des murmures interrompent fréquemment l'orateur, qui descend de la tribune au milieu du bruit.

M. Garnier-Pagès vient à son tour défendre la commission exécutive contre les attaques et les calomnies auxquelles elle a été en butte. Il soutient la vérité des faits articulés dans le récit des événements rapportés par M. Barthélemy Saint-Hilaire. La commission voulait prévenir les luttes sanglantes des journées de juin.

M. Ledru-Rollin s'attache également à défendre la commission exécutive et à démontrer que les ordres n'étaient point exécutés par le ministre de la guerre.

M. Cavaignac a répliqué deux fois, mais avec moins de bonheur et moins de succès qu'il ne l'avait fait dans la première partie de la séance.

Après quelques paroles fort excentriques, prononcées par M. Lagrange, et couvertes par des cris d'impatience, M. le président lit un ordre du jour présenté par M. Dupont (de l'Eure) ainsi conçu:

"L'Assemblée nationale, maintenant

son décret du 28 juin dernier, déclare que M. le général Cavaignac a bien mérité de la patrie.

M. Dupont développe en quelques paroles son ordre du jour, et l'Assemblée passe au scrutin qui donne les résultats suivants :

537 votants ; pour l'ordre du jour, 513 ; contre, 34.

L'ordre du jour est adopté.

Au dire de personnes bien informées, M. Molé se serait nettement prononcé pour la candidature du général Cavaignac, avant-hier, dans une conversation qui s'est engagée à l'Académie française après la séance hebdomadaire.

Une lettre de Berlin, du 20, annonce que les princes de Prusse se sont prononcés contre l'abdication du roi, et ont déclaré qu'aucun d'eux n'accepterait la couronne.

On écrit de Berlin, le 21 novembre : " Depuis le 15 de ce mois, aucun nouveau cas de choléra n'a éclaté à Berlin. Jusqu'à présent, cette maladie a atteint dans notre capitale, en tout, 2,404 individus, dont 1,571 ont succombé, 90 se trouvent encore en traitement. "

L'aurore boréale qui a paru la semaine dernière dans presque toute la France a été également visible en Espagne. A Madrid, dit le Herald, certaines personnes l'ont prise pour le choléra en personne qui faisait son entrée triomphale dans la capitale des Espagnes ; d'autres y découvriraient certains rapports avec la politique : suivant ceux-ci, c'était le signal d'une action acharnée engagée entre Cabrera et le général Cordova ; ceux-là assuraient, d'autre côté, que c'était le pronostic du règne prochain de la guillotine en France. Remercions donc nos voisins.

Le roi de Piémont vient de publier un décret par lequel, s'appuyant sur la réunion de la Lombardie et de la Vénétie au Piémont, il déclare nulle la proclamation du maréchal Radetzky qui impose les plus riches habitants de Milan à l'aliénation postérieure sur des biens immobiliers qui dériveraient d'expropriations forcées dans la Lombardie.

Le choléra a reparu à Saint-Petersbourg. Les premières victimes ont été un aide-de-camp de l'empereur et un Français nommé Lejeune, ancien directeur du Cirque-Olympique aux Champs-Élysées, à Paris. Le 13, il y avait seize nouveaux cas, dix guérisons et neuf décès.

A Berlin, le 23, il y avait 2,406 individus atteints du choléra, dont 1,592 sont morts, 776 ont été guéris, et 48 sont en traitement.

Le duc et la duchesse de Montpensier sont arrivés le 13 au port Sainte-Marie.

Le bey de Tunis vient de décider le départ pour Paris d'un envoyé extraordinaire près la république Française, pour apporter au gouvernement l'assurance de sa complète réconciliation.

Nous lisons dans plusieurs journaux d'Amérique : " Si la cause de la tempérance fait peu de progrès en Europe, il n'en est pas de même aux Etats-Unis. L'influence des sociétés de tempérance y grandit tous les jours ; grâce à leur action, il y a maintenant dans l'Union américaine 1,500 mille individus qui ont juré de s'abstenir de toute boisson enivrante, 5,000 débitants de liqueurs y ont cessé leur commerce, et 2,000 distilleries ont suspendu leur fabrication. "

On lit dans le Morning Herald une longue liste de personnes mortes à Londres des suites du choléra. Il résulte des enquêtes individuelles dont chacune a été l'objet que presque toutes avaient des habitudes d'intempérance ou logeaient dans des lieux malsains.

A Vienne, l'instruction à laquelle a donné lieu la procédure poursuivie contre les assassins du ministre de la guerre, comte Latour, a, dit-on, fait découvrir que cet assassinat était le résultat d'un complot qui avait des ramifications, non-seulement en Hongrie, mais encore en Allemagne, en France, en Pologne et en Italie.

Le duc de Modène vient d'échapper aux coups d'un meurtrier, jeune homme de vingt-trois ans, qui a déchargé son fusil sur le prince sans que celui-ci ait été atteint. L'auteur de cet attentat a été arrêté.

On dit que M. le maréchal Mar-mont, qui depuis 1830 a continuellement

vécu à l'étranger, se propose de rentrer en France pour y finir ses jours.

La cherté des pommes de terre a fait découvrir aux cultivateurs des cantons de Devon et de Somerset, en Angleterre, un moyen très-économique de nourrir les porceaux ; c'est avec les jeunes racines de la fougère femelle ordinaire, que l'on fait bouillir pendant deux heures dans un pot de fer rempli d'eau. Quand la décoction est froide, et formée une épaisse gelée, on la distribue aux porceaux qui s'engraissent presque aussi vite qu'avec les pommes de terre.

On écrit de Belgique : " Un simple surveillant du chemin de fer vient de faire une découverte qui peut devenir précieuse. Il propose d'établir des boulangeries partout où l'on emploie du coke qu'on éteint. Il y a ainsi économie de temps et d'argent, le chauffage du four ne coûtant absolument rien et s'effectuant trois fois plus vite qu'avec le combustible ordinaire. "

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE. Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas.

QUÉBEC, 27 DÉCEMBRE, 1848.

L'Avenir. On lit dans l'Avenir, du 20 du courant : —

" L'Ami de la Religion et de la Patrie. Dans notre dernière publication, nous avons reproduit sans commentaires les nouvelles d'Europe données par notre confrère de l'Ami de la Religion. Nous devons avouer que c'est par inadvertance que cet écrit s'est glissé, sans remarques, dans notre feuille. Notre opinion sur les affaires de l'Europe est assez connue de nos lecteurs, pour qu'ils sachent que nous ne partageons pas la manière de voir de l'Écrivain de l'Ami. Il est rare que ce journaliste gratifie ses lecteurs de quelque appréciation de son cru sur les événements d'actualité. Mais en revanche il se fait un devoir rigoureux de reproduire toutes les calomnies et les imputations des anti-républicains. Cette tactique s'accorde parfaitement avec son admirable épigraphe : " Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas. "

" Les lois s'en vont ; il s'en va rapidement. " La religion, l'honneur, la bonne foi n'y pourraient rien maintenant. La religion a mieux fait, elle se mêle au mouvement pour le régulariser. C'était le parti le plus sage ; de christianisme doit être la charte d'émancipation des peuples, c'est la démocratie dans toute sa pureté. Nous conseillons à l'Ami de changer d'épigraphe. Pour l'Europe elle est déjà vieille d'un siècle ; et l'Amérique elle est un contre-bon sens. "

Il est fâcheux que notre Revue Européenne déplaît aux messieurs de l'Avenir dont l'opinion sur les affaires de l'Europe est assez connue, pour que leurs lecteurs sachent qu'ils ne partagent pas la manière de voir de l'Écrivain de l'Ami. Nous croyons avoir le droit de qualifier comme nous le jugerons, le parti qui, aujourd'hui, veut implanter ce qu'il appelle la démocratie à l'aide du meurtre, du pillage, et du renversement de l'ordre social ; nous croyons avec les honnêtes gens de tous les pays que les opinions politiques de ceux qui nous offrent les preuves les plus incontestables ; et qu'en juger par ce qui se passe sous nos yeux, les révolutions dont nous sommes les contemporains, ne donneront pas le démenti au passé.

Il nous semble que l'épigraphe, le trône chancelle etc, quoi qu'en dise l'Avenir, n'est pas un contre-bonsens. Nous ne sommes pas encore, que nous sachions, annexés à la république qui nous avoisine, et la bannière étoilée de l'Union Américaine n'a pas encore remplacé le drapeau de St. George, sur la citadelle de notre bonne ville de Québec. Les rédacteurs de l'Avenir, auraient-ils sous incubation, quelque petite république démocratique et sociale dont la naissance prochainement établirait notre épigraphe est un absurde ?

En quoi donc, Messieurs de l'Avenir, votre épigraphe est-elle un contre-bonsens ? Nous puissions nos renseignements dans les journaux anglais qui nous arrivent les premiers, et ensuite dans les journaux français que nous recevons. Tous ces journaux sont aussi respectables que respectés ; ces informations que nous en tirons sont si le moins tout aussi dignes de foi que ce dont la Démocratie Pacifique et les journaux socialistes entretiennent chaque jour leurs lecteurs.

Nous avons reçu la 10ème livraison du Pétro National. Nous voyons avec plaisir que M. Huston se propose de publier de nouveaux volumes de cette importante publication, et nous espérons que le public lui donnera l'encouragement qu'il mérite. Nous publierons au prochain numéro le prospectus.

Le peuple, n'est pas les hommes qui ont élevé les barricades de juin, qui ont fait

l'insurrection de Vienne, de Berlin et tout dernièrement la révolution si glorieuse de Rome. Le peuple, n'est pas une partie de la population d'une capitale ; le peuple ce n'est pas une poignée d'aventuriers, de gens sans éducation, d'émancipés politiques, courant par monts et par vaux, en quête d'émutes, d'insurrection, et trouvant toujours des dupes ou des complices pour les aider dans leurs profitables exploits.

Le peuple, ce n'est pas les hommes qui emploient le poignard, l'assassinat. Non, grâce au ciel, l'humanité n'est pas encore assés dégradée, pour que la plus grande partie de la population d'un pays civilisé regarde comme faisant partie du peuple, cette fraction minime et funeste qui travaille avec une rage et une ardeur diabolique à la destruction de la société. Ces gens, pour certaines personnes, peuvent bien constituer le peuple, mais pour nous et pour presque tous nos concitoyens, c'est encore les traiter avec trop d'égards que de les appeler canaille.

Nous sommes l'Avenir de nous indiquer quelles calomnies, quelles imputations des anti-républicains ont été reproduites par l'Ami de la Religion. Si les rédacteurs de l'Avenir ne le font pas, le public saura apprécier à sa juste valeur l'accusation de ce journal.

Peut-être que les rédacteurs de l'Avenir appellent calomnies et imputations anti-républicaines, les articles contre les doctrines socialistes ; articles que les amis de l'ordre approuvent dans tous les pays, et que nous nous faisons un devoir rigoureux de reproduire ? Si tel est le cas, nous nous avouons coupable, non de calomnie, mais de médisance ; et bien loin d'éprouver quelque repentir à cet égard, nous nous en glorifions, et nous sommes plus décidé que jamais à combattre par tous les moyens licites, les doctrines désastreuses, subversives de la religion, de la famille et de l'ordre social que certaines personnes travaillent dans l'ombre à introduire dans notre Canada, sous couleur de faire le bonheur du peuple dont ces abominables doctrines seraient la mort, si elles prenaient racine parmi nous.

Notre exergue déplaît aussi à l'Avenir ; vraiment nous jouons de malheur ! Nous comprenons sans peine qu'une épigraphe prise dans les écrits républicains, voire même dans ceux des socialistes, aurait été plus favorable aux sympathies du comité des treize ; mais par malheur, nous avons le tort d'être monarchiste constitutionnel, et de nous soucier fort peu des républiques, surtout de celles que l'on hâte en Europe depuis le mois de février. Nous croyons que Messieurs de l'Avenir, grand promoteurs de la liberté des opinions politiques, nous permettraient de ne pas penser comme eux, et de dire que nous ne sympathisons pas le moins du monde avec les révolutionnaires Prussiens ou tous autres révolutionnaires quelconques ; convaincu que nous sommes que, dans toutes les révolutions passées, le peuple a toujours payé les pots cassés et les frais, comme l'histoire nous en offre les preuves les plus incontestables ; et qu'en juger par ce qui se passe sous nos yeux, les révolutions dont nous sommes les contemporains, ne donneront pas le démenti au passé.

Il nous semble que l'épigraphe, le trône chancelle etc, quoi qu'en dise l'Avenir, n'est pas un contre-bonsens. Nous ne sommes pas encore, que nous sachions, annexés à la république qui nous avoisine, et la bannière étoilée de l'Union Américaine n'a pas encore remplacé le drapeau de St. George, sur la citadelle de notre bonne ville de Québec. Les rédacteurs de l'Avenir, auraient-ils sous incubation, quelque petite république démocratique et sociale dont la naissance prochainement établirait notre épigraphe est un absurde ?

En quoi donc, Messieurs de l'Avenir, votre épigraphe est-elle un contre-bonsens ? Nous puissions nos renseignements dans les journaux anglais qui nous arrivent les premiers, et ensuite dans les journaux français que nous recevons. Tous ces journaux sont aussi respectables que respectés ; ces informations que nous en tirons sont si le moins tout aussi dignes de foi que ce dont la Démocratie Pacifique et les journaux socialistes entretiennent chaque jour leurs lecteurs.

Nous avons reçu la 10ème livraison du Pétro National. Nous voyons avec plaisir que M. Huston se propose de publier de nouveaux volumes de cette importante publication, et nous espérons que le public lui donnera l'encouragement qu'il mérite. Nous publierons au prochain numéro le prospectus.

Le peuple, n'est pas les hommes qui ont élevé les barricades de juin, qui ont fait

La Lecture de M. Parent. Étienne Parent, Ecuyer, a donné la lecture annoncée pour le 16. Les journaux de Montréal, disent que l'habile lecteur comptait parmi son nombreux auditoire, l'église de la Société de la capitale. Cette lecture a duré une heure et demie au milieu des applaudissements vifs et fréquents qui prouvent de la manière la plus évidente que les spectateurs ont goûté les appréciations de M. Parent, quoi qu'en dise certain journal de Montréal. Nous donnerons cette lecture prochainement.

C'est aujourd'hui que le chemin de fer de Portland doit être en opération entre St. Hyacinthe et Chambly.

On nous informe que la Collecte faite le jour de Noël en faveur de la Société de St. Vincent de Paul a produit les sommes suivantes, savoir :

Table with 2 columns: Location and Amount. Includes Cathédrale (£51 6 0), St. Roch (48 0 0), St. Patrice (51 5 0), Congrégation de Notre-Dame (Dimanche soir) (7 7 0), Dames Ursulines (15 0 0), Total (£172 18 0).

Cette somme en regard, à la pénurie des temps, et au manque d'ouvrage fait honneur à la charité des catholiques de Québec, mais qu'est-ce que £172 pour tant de famille pauvres, indigentes que la cessation des chantiers a réduites à manquer même des premières nécessités de la vie ?

Un incendie a éclaté ce matin vers 9 heures, au faubourg St. Vallier, dans une maison appartenant à dame veuve Roy et occupée, comme boutique, par un Mr. Germain, menuisier. On pense que ce feu a originé par la cave.

Nous avons oublié de parler d'une association qui vient de former les dames canadiennes de Longueuil pour mettre fin aux progrès du luxe. Nous applaudissons à cette idée et nous pouvons garantir qu'elle aura plein succès, car elle est sous les auspices de la religion.

Montréal est enfin en hiver. Le 21 Décembre, le steamer Vulcain naviguait encore.

Un homme du nom de Pierre Gravelle, a été tué dans la nouvelle église de Kingston par une pièce de bois tombée d'un des échafauds.

Dans la nuit de vendredi à samedi dernier, il s'est déclaré dans la rue St. Paul, du côté du faubourg, un incendie qui a consumé deux hangars dans l'un des quels se trouvaient des outils appartenant à des charpentiers occupés à la construction d'un vaisseau près de cet endroit.

M. le juge Mondelet a fait à l'Institut canadien de Montréal une lecture sur l'indépendance de caractère.

Mr. Alexander Sims, représentant de la Caroline du Sud, vient de mourir.

M. Hugh Murray et Hugh O'Donnell se présentent, dit-on, comme membres du conseil de ville pour le quartier St. Pierre, en remplacement de M. Gillespie qui se retire.

Mr. Eugène L'Ecuyer, notaire, fera demain, à 7 heures et demi, dans la salle du parlement, un discours sur l'application des principales phénomènes météorologiques.

Le 16 de ce mois, le théâtre du Park, à New-York, a été la proie des flammes un moment avant la représentation qui devait avoir lieu ce soir là. La perte des directeurs est estimée à \$50,000.

MANUFACTURE.—La quantité d'étoffe fabriquée dans la manufacture de M. Loomas à Sherbrooke est de 200 verges par jour ou d'environ 60,000 verges par année, de drap, flanelle, couvertes, etc., le tout évalué à £9000. Cette fabrique donne du travail à 18 hommes et crée un marché pour environ 60,000 livres de laine. Durant la dernière saison, M. Loomas a envoyé 8000 verges de drap à Montréal, le reste a été vendu dans les townships. L'étoffe gris légère qui sort de cette fabrique paraît devoir devenir de mode pour les habillemens d'hiver. (L'Avenir.)

On dit que quelque temps avant la révolution de février, le gouvernement de Louis Philippe avait ordonné l'envoi à la Chambre d'Assemblée du Canada d'une belle collection des ouvrages français les plus récents. Le gouvernement de la république aurait accompli ce dernier vœu de la royauté française pour son ancienne colonie, et le consul-général aurait informé le greffier de notre chambre, que le présent envoi de la France est aux Etats-Unis.

Nous ne savons encore rien de précis ; nous informerons nos lecteurs au plutôt de ce que nous pourrions en apprendre. Nous croyons qu'un savant Français qui habite maintenant notre capitale, est pour quelque chose dans cette acquisition précieuse qui doit enrichir notre bibliothèque nationale. (L'Avenir)

On écrit de Kamouraska au Journal, en date du 16 décembre :

" Monseigneur Demers a été très bien accueilli dans notre cote. Les offrandes viennent de toute part. La collection faite pour lui à Saint-Denis, a produit £25 ; à Saint-André, £25 ; à Saint-Paschal, £20, et à la Rivière-Ouelle à peu près £20. Mais c'est surtout notre Kamouraska qui s'est signalé en cette circonstance, comme en tout autre, quand il s'agit de faire le bien. Car malgré l'extrême rareté du numéraire, qui est ici comme ailleurs, malgré qu'on soit cotisé cette année même pour £600 dans la bâtisse d'un nouveau presbytère, et pour £400 dans des réparations extérieures à notre église, Kamouraska a encore su trouver dans sa générosité, qui devient proverbiale, une forte somme pour répondre à l'appel de Mgr. de Vancouver, et notre offrande s'est élevée à peu près à £48 ! Si vous ajoutez à cela, £25 donnés à M. Belcourt le printemps dernier, puis £78 pour la propagation de la Foi cet automne, vous arriverez au montant de £151 déboursés cette année en faveur des missions ; par la seule paroisse de Kamouraska ! Dieu veuille continuer aux habitants de Kamouraska cet esprit de foi efficace qui se traduit en de PARILLES ŒUVRES ! "

Actes Officiels. L'hon. Adam Ferguson, Narcisse Amiot, Edward Cartwright Thomas, Robert Bristol et George Brown, Ecs. membres du Bureau d'administration du Pénitencier Provincial, en vertu du statut 9 Vict. ch. 4.

Par une proclamation en date du 14 décembre, les taux du Péage sur le Port de Rimouski, sont fixés comme suit :

Table with 3 columns: Item, Unit, and Rate. Includes Tout Carosse, Wagon, Charette Ca-lèche avec 4 Chevaux (0 9), Chaque cheval, en sus (0 1), Charette ou Wagon avec 2 bœufs (0 3), Chaque paire de bœufs, en sus (0 1), Chaque Cheval de selle avec son cavalier (0 1), Chaque bœuf, vache, âne, poulain ou autre quadrupède non ferré (0 01), Chaque mouton, cochon ou chèvre (0 01), Chaque personnes à pied (0 01).

Il ne sera payé qu'un péage pour aller et revenir le même jour. Les voitures d'hiver, ne payeront que la moitié du péage.

Point de péage pour les funérailles. Les membres du clergé ; les personnes allant à l'office divin ou en revenant les dimanches et fêtes d'obligation sont exemptés de péage.

NOUVELLES RELIGIEUSES. CIRCULAIRE De Sa Grâce, Monseigneur l'Archevêque de Québec à l'occasion des événements de Rome.

ARCHEVÊCHÉ DE QUÉBEC. 21 DÉCEMBRE 1848. MONSIEUR LE CURÉ,

Les dernières nouvelles reçues de Rome nous apprennent que l'immortel Pontife qui gouverne l'Eglise de J.-C., est abreuvé d'outrages par ses sujets, qui le recommandent à la plus noire ingratitude de tout ce qu'il avait entrepris pour leur procurer les bienfaits d'une sage et honnête liberté. Peut-être en ce moment n'est-il plus libre au milieu de son peuple, que des hommes pervers et ennemis de toute religion ont poussé à tant d'excès, sous le spécieux prétexte d'assurer son indépendance, mais qui n'ont d'autre but que de lui faire subir le joug de leur despotisme insensé.

Tous les catholiques répandus dans l'univers partageront la douleur du Pontife vénéré, et ils comprendront combien un tel état de choses est affligeant pour l'Eglise, que l'on veut sans doute asservir dans la personne de son chef, mais qui, suivant les promesses de son divin fondateur, ne peut manquer de sortir victorieuse des nouvelles attaques dirigées contre elle. Au milieu de leur confiance ils n'oublieront cependant pas d'adresser leurs vœux au ciel pour que les complots des méchants soient bientôt confondus et anéantis, et que le Père commun des fidèles, rétabli dans ses droits un instant méconnus, n'ait pas à travailler avec de nouveaux succès au bonheur de son peuple, et à propager de plus en plus sur la terre cette douce influence de la religion, sans laquelle l'on prétend en vain jouir des avantages de la liberté.

Vous vous empresserez, monsieur le curé, de vous joindre à nous avec vos paroissiens, pour remplir ce devoir de piété chrétienne. A cet effet, vous récitez avec eux, chaque dimanche et jour de fête, à l'issue de la grande messe, une Pater et cinq Ave, ou les litanies de la Sainte Vierge, jusqu'à nouvel avis de notre part. Chaque prêtre, en outre, récitera l'oraison pro summo pontifice tous les jours où la rubrique le permet.

La présente sera lue au prône de la messe paroissiale, et en chapitre dans les communautés religieuses, le premier dimanche ou jour de fête chômée, après sa réception.

Recevez, monsieur le curé, l'assurance de mon bien sincère attachement.

JOS. ARCHEV. DE QUÉBEC.

[Pour vraie copie.]

ED. LANGEVIN, Ptre.

Sous-Secrétaire.

LES RADICAUX DE LA SUISSE.

La persécution anti-catholique s'est étendue jusqu'au canton des Grisons. Lorsqu'il y a un an, il s'assemblait une armée fédérale pour abattre le sunderbind, les catholiques de ce canton refusèrent de marcher contre leurs coréligiaires, et le gouvernement cantonal, riant de justice, à la pureté de ce sentiment, ordonna lui-même de dispenser les catholiques de prendre les armes contre leurs frères.

Un fait remarquable s'est produit aux concours qui ont eu lieu dernièrement à l'Université de Londres pour les degrés universitaires: ce sont les catholiques qui l'ont emporté sur toutes les sectes protestantes; ils ont obtenu 47 nominations; les indépendants, 43; les anglicans, 27; les unitariens, 18; les anabaptistes, 12, et les presbytériens, 1.

Voici la circulaire que Mgr l'archevêque de Paris vient d'adresser aux curés de son diocèse:

Monsieur le curé, notre âme est plongée dans la douleur. L'église souffre dans son chef. La capitale du monde chrétien est en proie aux factions. Le sang a coulé à Rome, il a coulé jusque dans le palais de notre bien-aimé pontife Pie IX. Le vicaire de Jésus-Christ commence sa passion il boit le calice amer de l'ingratitude qu'il avait entrevue le jour où son âme magnanime résolut d'opérer par la confiance, par l'amour, la rédemption de son pays.

Les événements qui ont ensanglanté Rome et couvert de deuil le monde catholique ne sont pas encore complètement connus. Mais nous en savons assez pour éprouver le besoin de répandre nos larmes avec nos prières devant Dieu.

Il tient dans ses mains le cœur des peuples. Puisse-t-il dissiper ces aveuglements, calmer les haines, apaiser les discordes civiles et confondre les complots des méchants!

Ces complots sont aussi vastes que ténébreux, et ceux qui les ourdissent n'en veulent pas au chef temporel d'un des plus petits États de l'Europe, ils en veulent surtout au chef du catholicisme. Pour asservir les peuples, ils voudraient briser les liens qui les unissent.

Mais Dieu ne permettra pas. Notre confiance dans l'issue de la lutte n'est pas douteuse. Seulement, puisse l'épreuve être abrégée! Et voilà ce qu'il faut aujourd'hui demander au ciel.

Espérons d'ailleurs que les nations catholiques comprendront le danger qui les menace, et qui menace avec la foi toutes les conquêtes de la liberté moderne et de la civilisation. La France surtout pourrait-elle souffrir qu'on l'attaquât ainsi dans ses intérêts les plus élevés? Si Rome est à la tête du catholicisme, la France en est le cœur et le bras.

Priions tous, monsieur le curé; les prêtres réciteront tous les jours à la messe l'oraison pro summo pontifice. Engagez les fidèles à joindre leurs prières aux nôtres. Que les saintes âmes s'unissent à nous par les communications ferventes. Plus tard, si les circonstances le demandent, nous ordonnons des prières publiques.

Recevez, monsieur le curé, l'assurance de mon sincère et bien affectueux dévouement.

MARIE-DOMINIQUE-AUGUSTE Archevêque de Paris.

District de Québec.

Ventes par le Sheriff Janvier 1849.

No 1228.—François Morcault, JOSEPH BROUSSEAU, cidevant de St. Anselme. Une terre au dit lieu de deux arpents sur 30 bornée d'un côté à Antoine Boulin, et d'autre côté à Hubert Audette. Vente à la porte de l'église du lieu, le 3 janvier.

No 803.—John Maguire, vs FRANÇOIS DROLETTE, de St. Roch de Québec, menuisier. 1o. Un emplacement avec maison, côté nord de la rue Fleurié; 2o. Un emplacement au même lieu, avec maison; Vente à la porte de l'église de St. Roch, le 9 Janvier.

No 583.—Patrick Johnson, vs JACQUES GENDRON, de St. Roch de Québec; deux emplacements, rue des Prairies, faubourg St. Roch, avec maison sur un des dits emplacements. Vente, à la porte de l'église du lieu, le 15 janvier.

No 520.—Pierre Canac dit marquis, vs. ANTOINE BELANGER, fils, cultivateur de St. André. Une terre de 3 arpents sur 30; au 4e rang au lieu appelé Le Reste, bornée d'un côté, à François Bélanger, et d'autre côté à Pierre Ouellet. A la porte de l'église de St. André, le 9 Janvier.

No 1338.—Louis Carrier, vs. François Haine et son épouse de la Pointe-Lévy. Un emplacement au premier rang de 36 pieds sur 50, bornée d'un côté à James Tibbits. Vente à la porte de l'église du lieu, le 15 janvier.

No 1655.—Philippe Légalé, vs. MICHEL TESSIER. Un emplacement au Faubourg St. Jean de Québec, de 37 pieds sur 35, bornée d'un côté à François Trudel, et d'autre côté à Joseph Allard, rue St. Olivier, avec bâtisses. Au bureau du Sheriff, le 15 janvier.

No 1786.—Charles Racine, vs. NAZARE PARÉ de Québec, cabaretier. Un emplacement, faubourg St. Vallier de 40 pieds sur 60; bornée d'un côté par Rees, et d'autre côté par J. B. Boucher et Joseph Mathieu, avec bâtisses. Vente à la porte de l'église de St. Roch, le 15 janvier.

JOSEPH LIONAIS, LUTHIER.

Rue St. Dominique, vis-à-vis chez Mr. Frs. Vallée, St. Roch.

L'HONNEUR d'informer le public qu'il a ouvert une boutique à l'endroit ci-dessus et qu'il est prêt à accepter toutes sortes d'ouvrages dans son art. Il se charge de la confection et de la réparation des instruments de musique de la manière la plus élégante et aux conditions les plus avantageuses.

DR. J. H. JONES, Chirurgien Dentiste.

PREND la liberté d'annoncer que sa présente visite à Québec se terminera jeudi le 28 courant. Dr. J. prend cette occasion d'avertir toutes personnes sujettes au mal de dent ou de genives de se munir d'une quantité de sa Lotion astringente, qui dans tous les cas leur apportera un soulagement instantané.

Le Dr. GARRIER,

Gradué de l'université d'Edimbourg,

Établi sa résidence dans une maison de M. H. GOWEN, dans la cité de la canotière près de la porte, où on pourra aussi en tout temps consulter sur les différentes branches de sa profession.

Avertissement.

TOUTS ceux des débiteurs des biens des Jésuites qui n'ont pas encore payé leurs cents et rentes, loyers, fermages, reutes constituées, lots et ventes, etc., etc. sont par le présent avertis pour

la dernière fois.

que s'ils ne payent immédiatement au soussigné, ils seront tous poursuivis sans distinction et sans aucun autre avis.

LOUIS PANET, Agent.

RACINES BULBEUSES,

de l'établissement de H. Lange et Fils, HARLEM, HOLLANDE.

CONSISTANT en Hyacinthes, Tulipes, Safran, Narcisses, etc., etc.

A VENDRE A TRES BAS PRIX, par J. MUSSON. Québec, 20 décembre 1848.

DONS DES INCENDIES DE QUÉBEC.

Bureau du recouvrement général, Montréal, 16 octobre 1848.

LES possesseurs des BONS DES INCENDIES DE QUÉBEC sont par le présent avisés que les six mois d'intérêt respectifs sur ces bons deviennent dus le 20 Octobre courant et le premier décembre prochain, et qu'ils seront payables soit à la Banque de l'Amérique Britannique du Nord à Québec, (pendant les deux mois à compter de chacune des dates susdites), soit à ce Bureau comme il conviendra aux porteurs de ces bons.

L. M. VIGER, Receveur Général.

Dr. GIROUX,

APOTHECAIRE,

à transporté son Établissement No. 2, RUE LA FABRIQUE, vis-à-vis le Magasin de M. Boisseau, Près du Marché de la Haute-Ville, QUÉBEC.

Le soussigné VIENT DE RECEVOIR ET OFFRE EN VENTE AU PLUS BAS PRIX UN ASSORTIMENT.

d'Instruments de Musique

CONSISTANT en Cornets, Clarinettes et langage, Violons, Guitares et cordes, Flûtes et précepteurs.

Il a en main des PIANO-FORTES à VENDRE et à LOUER.

—AUSSI— Cannes, Boîtes à toilette, boîtes à ouvrage, Secrétaires, Brevettes, Brosses à cheveux; de drap, à l'arabe, à sonillers, à ongles et dents; Razors, ciseaux, canifs; Pinettes, Triècles et jeu de cartes; D's et dominos; bandes de cuir, pour razor, bourses, livres de poche, Lédos; Compagnons.

Parfumeries, Consistant en une variété de parfums, huiles, savons, poudre à dents, teintures pour les cheveux, Eau de Cologne etc.

Bijouterie. Jones, camifères, loquets, dés; épingles, chaînes, Vimagettes, tabatières et bracelets. Bagage de pêche dans toutes ses variétés, sacs de peau et de tapis, parapluies, et une nombreuse variété d'articles de goût.

—AUSSI—NOMMÉ AGENT pour les Célèbres médecines de GRAEFENBERG,

savoir: pilules végétales, absinthé de santé, onguent de la Montagne verte, la Poudre des enfants, le syrop de la dissenterie, la motion pour les yeux, composé de salsepareille etc.

Agent pour les pilules de Brawleth. Wm. HICKMAN. No. 26, Rue La Montagne, Basse-Ville. Québec, 15 décembre 1838.

A VENDRE PAR LE SOUSIGNÉ.

No. 4, RUE LA FABRIQUE. Spermes d'Amérique et de Belmont, cire, Stéarique, mèches pour lampions, cire patente, chandelles de composition et de suif.

—AUSSI— Porter de Londres, en bouteilles et en quart. Ale d'Altoa, en quarts Whiskey écossais, de 7 ans

ET Raisins d'Espagne, Citrons, Prunes, raisins de Muscatel, en lits, Amendes, noix, noix d'Espagne, Currants; raisins Sultana, Citrons, Ecorces de citrons et d'oranges.

W. LeCHEMINANT. Québec 15 Déc. 1848.

A VENDRE.

700 Q. QUARTS de FLEUR examinée supérieure, Port Hope Mill Brand. W. Hamiton, No. 63, rue St. Pierre, Québec 15 décembre 1848.

Mr. G. R. Browne, Architecte, surveillant et mesurant, prend cette occasion d'annoncer aux citoyens de Québec qu'il est de retour en cette ville, et qu'il est entré en société avec J. P. M. LECOURT, écar, architecte et ingénieur civil. Les affaires seront de ce jour conduites sous le nom de

Browne et Lecourt,

ARCHITECTES & INGENIEURS CIVILS, &c., &c.

dans les bureaux présentement occupés par M. Lecourt, No. 29, Rue Buade, vis-à-vis le bureau de Poste.

B. & L. sont maintenant prêts à exécuter des PLANS pour édifices publics et particuliers, dans le goût le plus moderne, et fournissent des spécifications, des estimations détaillées, et surveillent aussi la construction à des prix modérés.

Ornements de paysage et de jardins de toutes sortes. On mesure les ouvrages de toutes descriptions.

Mr. Brown a l'honneur d'informer que depuis son absence de cette ville, il a été l'architecte de divers édifices publics en Canada, parmi lesquels sont:

La Banque de la Cité, Halle des Odd Fellows, Presbytère Unitarien, Théâtre Olympique, Montréal, Eglise presbytérienne Ecossaise, Chapelle presbytérienne, Lachine, Théâtre Royal, Toronto,

entre de nombreux édifices de particuliers dans le Haut et Bas-Canada. Québec, 13 décembre 1848.

BUREAU DU PRET AUX INCENDIES.

Chambre d'Assemblée, 14 Nov. 1848.

AVIS est par le présent donné qu'une année d'intérêt à raison de quatre par cent sur les débiteurs du Gouvernement livrés aux Incendies, le 1er Décembre 1847, écherra le 1er Décembre prochain.

Les intéressés sont requis de déposer le montant de l'intérêt qui sera alors dû, au crédit du Receveur Général, soit dans la Banque de Montréal, soit dans la Banque Britannique en cette Ville, sur quoi le Caissier ou compteur de la Banque leur livrera un certificat en double; l'un de ces certificats devra être présenté au soussigné et les parties mentionnées ci-dessus jusqu'à ce que leurs reçus respectifs aient été transmis à ce Bureau par le Receveur Général.

FELIX GLACKEMEYER.

Parapluies Français, Etc.

LES Soussignés viennent de recevoir un assortiment de PARAPLUIES FRANÇAIS, en Soie cuite, de 26 et 28 pouces, montés en vrai bois.

Rafains Français de Chienfent, pour tapis. Parfumerie de Lubin. Brosses à barbe, françaises.

Une variété d'articles de GOUT et d'UTILITE comprenant l'assortiment le plus splendide qui ait été importé à Québec.

J. & O. CREMAZIE, Rue la Fabrique, No. 12. Québec, 28 juin 1848.

Agents etc. Nous prions ceux de nos souscripteurs qui voudraient bien se constituer agent pour notre Journal dans leurs paroisses respectives, de vouloir bien nous le faire connaître au plutôt, afin que nous puissions publier une LISTE D'AGENTS, auxquels les autres abonnés s'adresseront soit pour payer ou recevoir le journal. Suivant nos conditions nous donnerons le journal gratis pendant une année, à ceux qui nous fourniront quatre abonnés nouveaux. Bureau du Journal } 14 Décembre, 1848.

AVIS à nos abonnés.

La prochaine Session Parlementaire sera mémorable dans les fastes de l'histoire du Canada. Les questions qui y seront soulevées sont d'un haut intérêt. C'est une nouvelle ère qui s'ouvre à l'horizon pour nous, ainsi préparons nous à nous mettre à la hauteur des circonstances. Le vaste champ d'observations qui se présente va donner au journal le plus grand intérêt. Nous publierons tous les débats de la Chambre d'Assemblée ainsi que les discours qui seront prononcés, indistinctement, sans nous occuper de quel parti appartiendront les orateurs.

Puis viendront d'intéressants débats sur La Libre du Commerce, L'Education du peuple, Le Rappel de l'Union, Le Rappel des lois sur la navigation, La Libre navigation du St. Laurent, La Reforme Postale, etc., etc.

Nous recevons des abonnés pour le temps de la session.

Le journal ne sera pas expédié pendant la Session à ceux qui n'auront pas payé leur abonnement, d'ici à ce temps, et ce n'est que juste.

PROMAGÈDE GRUYERES.

LES Soussignés viennent de recevoir par le John & Eleonore de Bordeaux, quelques ALEULES de ce fromage recherché et qui est de la meilleure qualité.

J. & O. CREMAZIE, Rue la Fabrique, No. Québec, 16 juin 1848.

John D. Tripp.

En adressant ses remerciements les plus sincères au public et Messieurs de Québec, les informe respectueusement qu'il est maintenant prêt à prendre des pensionnaires pour Phiver à des conditions raisonnables, et assure ceux qui voudront bien le favoriser, qu'il n'épargnera rien pour leur procurer tout le confort possible.

N. B. Conters et Lunach prêts sous le plus court délai. Québec, 1 décembre 1848.

Les Sagamos Illustres,

PAR M. BIDAUD. PRIX 5s. Cet ouvrage est en vente chez J. & O. CREMAZIE. No. 12 Rue la Fabrique. Québec, 15 novembre 1848.

PRÉPARATION PRÉCIEUSE DE SASEPAREILLE.

LE Dr. THOMAS CORBERT de la société des quakers de Canterbury N. H. ayant vendu aux soussignés le droit exclusif de vendre son SIROP CONCENTRE ET COMPOSÉ DE SASEPAREILLE, ils offrent à présent au public avec les plus amples témoignages de son étonnante efficacité. Il est distingué pour les cures merveilleuses qu'il a opérées dans des cas d'inflammations chroniques des organes digestifs, de Dyspepsie d'Indigestion, de jaunisse, de faiblesse et d'aigneurs de l'estomac, de désordre dans les fonctions de foie, d'Eruptions chroniques de la peau, d'Érysipèle et de toutes les affections scrofuleuses.

On trouvera par l'observation que plusieurs des maladies ci-dessus et surtout cette affreuse et fatale maladie, la Phytisie Pulmonaire ou la Consomption ont généralement pour origine un état scrofuleux du système; or pour guérir ces maladies il faut les attaquer à leur source. On verra aussi que les maladies du foie se rencontrent souvent chez les scrofuleux et qu'on les appelle maladies du foie. Il faut faire disparaître cette diathèse scrofuleuse. On a reçu des témoignages des médecins les plus distingués du pays qui recommandent cette médecine et l'emploient dans leur pratique; de plus des certificats de personnes qui ont été raménées à la santé par sa vertu curative. Plusieurs certificats accompagnent la médecine dans un pamphlet mais les propriétaires n'ont pas cru devoir les introduire ici mais ils demandent au public de

LIRE L'EXTRAIT SUIVANT du rapport des juges des préparations chimiques à la cinquième exposition de l'ASSOCIATION CHARITABLE DES ARTISANS DE MASSACHUSETTES, tenue à Boston en septembre 1847:—

Le sirop de Salsepareille, tel que préparé par le Dr. Corbett de la société des quakers, de Canterbury N. H. a été examiné avec soin. Il est appuyé par les

noms des médecins les plus distingués du pays, et le comité connaissant sa composition ne peut qu'exprimer sa confiance dans son efficacité. Les ingrédients qui entrent dans sa composition ont un caractère si utile et si rénovateur que le comité croit devoir déclarer que c'est la meilleure préparation de Salsepareille qu'on connaisse jusqu'ici et comme telle lui accorde un diplôme.

JOHN W. WERSTER, M. D. Professeur de chimie au collège de Harvard MARTIN GAY, M. D. Chimiste Boston. J. V. C. SMITH, M. D.

Et rédacteur du journal de Médecine et de chirurgie de Boston. De E. R. Peaslee, M. D. professeur d'anatomie et de physiologie, au collège de Dartmouth et professeur d'anatomie et de chirurgie à l'école de médecine de Brunswick, Hanover N. H. 23 décembre 1847.

Je connais le sirop composé et concentré de Salsepareille préparé par le Dr. Corbett de la société des quakers depuis environ quatre ans lorsqu'il fit connaître à la société médicale de New Hampshire la composition précise de ce médicament. On pensa de suite que la formule publiée alors par le Dr. Corbett ne pouvait manquer d'être un remède précieux, dans tous les cas où les effets particuliers de la Salsepareille sont requis. Cette espérance s'est pleinement réalisée. Il possède une efficacité particulière dans certaines maladies de la peau et de l'appareil digestif et dans les affections scrofuleuses en général. Les ingrédients ajoutés à la Salsepareille dont il renferme une plus grande quantité qu'aucune autre préparation dont je me sois encore servi, augmentent ses effets altératifs, le rendent diurétique et dans la plupart des cas légèrement laxatifs. Je recommande aux médecins comme supérieur à tout sirop de Salsepareille que j'ai encore employé pour les cas qui requièrent l'emploi de ce remède, les médecins seuls étant selon moi capables de discerner les circonstances précises dans lesquelles il doit en être fait usage.

E. R. PEALEE, M. D. Monsieur Edward Prinley & Cie:—

Messieurs:—Avec une bouteille de l'extrait composé et concentré de Salsepareille, j'ai reçu une copie de sa formule pour le préparer.

L'analyse m'a prouvé l'existence des substances actives indiquées et les bonnes qualités de cette préparation. La formule montre l'union de quelques-unes de nos meilleures racines indigènes avec les substances médicinales les plus en réputation et le sagement pas de composé métallique. Pour les guérisons dans lesquelles les propriétés de la Salsepareille sont recherchées, cette préparation devrait avoir la préférence en conséquence des soins et de l'attention avec lesquels elle est composée.

Je suis, etc. ANG. R. HAYES, M. D. Chimiste de l'Etat de Massachusetts. Mars 16 1848.

De M. Parker Cleveland L. D. premier professeur de Chimie, de Pharmacie, de Minéralogie, de Géologie et de Physique du collège de Brunswick, Maine. Brunswick Maine, 8 avril.

Messieurs E. Brinley & Cie. Messieurs:—J'ai examiné votre formule pour la préparation du composé concentré de l'Extrait de Salsepareille. Connaissant les propriétés de ses ingrédients et les heureux effets qu'ils ont produits tels que certifiés par les principaux médecins et chimistes du pays, et que j'ai pu reconnaître suffisamment moi-même, je suis entièrement convaincu que cette médecine possède une grande efficacité pour la guérison d'un grand nombre de maladies, particulièrement celles pour lesquelles on conseille de l'administrer. Outre la Salsepareille cette préparation renferme des ingrédients précieux.

Je suis, respectueusement etc. P. CLEVELAND, M. D.

AU Dr THOMAS CORBERT, Cher monsieur:—En réponse à vos questions touchant votre sirop composé de Salsepareille, je vous dirai qu'il y a environ huit bouteilles et j'en ai eu depuis ce temps plus de cent bouteilles, et mes patients s'en sont procurés d'ailleurs de cinquante à cent autres. Je l'emploie dans mon institution orthopédique de préférence à toute autre préparation de Salsepareille. Dans l'éruption spinale, plusieurs espèces de maladies éruptives de la peau et de maladies des hanches, dans un état d'ulcération jointes à des dispositions scrofuleuses, c'est un remède des plus précieux. Dans les ulcères mal conditionnés et scrofuleux les effets en sont excessivement heureux la santé s'améliore rapidement et les ulcères sont vite guéris. Elle agit comme tonique, tranquillement et comme laxatif. Jusqu'à ce que je trouve un meilleur composé, j'espère être entièrement approuvé par vous ou vos agents avec respect et estime—

ALANSON ABBE, M. D. Boston, 21 février 1848.

A vendre en toute qualité par E. BRINLEY & Cie. Boston, Mass.

Ainsi par leur agent. JOSEPH BOWLES, Salle médicale marché de la Haute-ville, Québec.

Québec, 15 novembre 1848.

Librairie En Gros et en Détail. Instruments de Musique. Imagerie Religieuse, Historique et Profane. Papeterie En Gros et en détail.

MAISON CREMAZIE,

Importation directe DE FRANCE, DE BELGIQUE, D'ANGLETERRE, D'ALLEMAGNE, ET DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE.

DERNIERE IMPORTATION DE L'AUTOMNE.

- RÉCITS des temps mérovingiens, par Thierry, 2 vols. in-12. 12s-6d.
ÉTUDES sur l'Antiquité, par P. de Chasles, 1 vol. in-12. 6s-6d.
ROBERT BURNS, poésies complètes, traduites par Léon de Wailly, in-12, 6s-6d.
L'IRLANDE, son origine, son histoire et sa situation présente, par H. de Chavannes, in-8vo. 5s-6d.
CHARLES VI, les Armagnacs et les Bourguignons, par Todièrre, in-8vo. 5s-6d.
HISTOIRE de la Révolution Française, par Ponjoulat, 2 vols. in-8vo. 11s.
DU SYMBOLISME, dans les églises du moyen-âge, par Bourassé, in-8vo. 5s-6d.
ABRÉGÉ de Géographie, par Adrien Balbi, 1 vol. in-8vo, doubles colonnes, de 1,364 pages, orné de 24 cartes. 30s.
SERVANTES. Don Quichotte, traduction nouvelle, revue et corrigée, 2 in-8vo., richement reliés, illustrés par Grandville, 20s.
BUFFON. Œuvres choisies, in-8vo. illustrées, par Werner. 10s.
COOPER. A bord et à Terre, traduit par Defaucoupret, in-vo. 10s.

Un assortiment de Livres de fonds, consistant en livres de Prières, de Théologie, Liturgie, etc., etc.

Tous les ouvrages ci-dessus sont solidement reliés en basane de couleur gauffrée.

Table with 4 columns: VINS, ARTICLES DE GOUT, BOITES a OUVRAGE, JOUETS d'ENFANTS. Includes items like Champagne, Papier maché, Boîtes à ouvrage, and Jouets d'enfants.

Hardes faites, &c.

OFFRE en vente à ses magasins, rue Sous-le-Fort, Basse-Ville, un assortiment complet de HARDES FAITES, telle que Blouses, Cottes, Vestes, Chemises, Caleçons, etc., etc., une quantité de Valises et de Porte-Manteaux, etc.

Perdue.

ANNE ROHAN, âgée de 14 ans, fut laissée à ses parents, il y a eu un an ou moi de plus, à la station de la quarantaine. On croit qu'elle demeure dans la rue St. Anne à Québec.

AVIS.

MOUNT EAGLE TRIPOLI.

A vendre par le Soussigné: L'ARTICLE ci-dessus pour nettoyer le cuivre, l'argent, le métal britannique, le verre et autres articles; il enlève rapidement les taches et les saouilles, et reproduit le lustre magnifique et durable du métal neuf.

Mr. Molt est prêt à mettre d'accord un nombre limité de Pianos, Haute-Ville de Québec.

LIVRES DE PRIERES ET DE PIETE A BON MARCHÉ.

THOS. GARY, Place du Marché de la HAUTE-VILLE.

VIENT de recevoir de France un assortiment de LIVRES de prières, reliés en basane de couleur, et en velours, avec agrafes et ornements d'or, plusieurs collections de la Bibliothèque de la Jeunesse Chrétienne, Bibliothèque des Petits Enfants, Bibliothèque de l'Enfance Chrétienne, Bibliothèque Pieuse, et Bibliothèque des enfants pieux.

Toutes ces collections sont richement reliées et seront vendues au plus bas prix. THOS. GARY, Québec, 28 octobre 1848.

B A Z A R.

De la Société Charitable des Dames Catholiques de Québec. LE PUBLIC est respectueusement Informé qu'il se tiendra un BAZAR de cette société dans le couvent de PHIVER PROCHAIN, dont le produit sera employé au soutien des orphelins de cette société.

ACADEMIE de Berthier.

CETTE Institution est maintenant ouverte aux Élèves, sous des Clercs de St. Viateur. On y enseignera sur un plan très-méthodique les matières suivantes: La doctrine chrétienne, la lecture française, anglaise, l'arithmétique, les éléments et la syntaxe de ces deux langues, l'histoire sainte et l'histoire profane (celle-ci renferme l'histoire du Canada), l'histoire de France, l'histoire d'Angleterre, etc., etc., la géographie, la géométrie, la trigonométrie, l'algèbre, le dessin linéaire, la tenue des livres et tout dans les deux langues.

ETABLISSEMENT CANADIEN.

ALEX. LAFRANCE, RELIEUR, RUE ST. JEAN, HAUTE-VILLE, QUÉBEC. PREND la liberté d'offrir ses meilleures remerciements aux Messieurs du Clergé et au Public en général, pour l'encouragement libéral qu'ils ont accordé comme RELIEUR et les formes qu'il continue d'exercer Part du Retour dans toutes ses diverses branches, dans la maison de M. Viller, Haute-Ville de Québec, rue St. Jean vis-à-vis du magasin de M. Moodie.

EXTRAIT COMPOSÉ DE SALSEPAREILLE.

DU DOCTEUR TOWNSEND. Cet extrait est mis en bouteilles d'une pinte; il est à six fois meilleur marché, plus agréable et garanti supérieur à tout autre vendu jusqu'à présent. Il guérit les maladies sans faire vomir, sans purger, affaiblit ni déranger le patient et il est particulièrement favorable comme MÉDECINE DE L'AUTOMNE ET DE L'HIVER. La grande beauté et la supériorité de cette Salsepareille sur tous les autres remèdes est que tout en extirpant la maladie il donne de la vigueur au corps.

LA CONSOMPTION PEUT SE GUERIR.

LA BRONCHITE, Consumption, la maladie du Foie, le Rhume, la Toux, les Catarrhes, l'Asthme, le Crachement de Sang, le mal de Poitrine, le Sang qui se porte à la tête, les Sueurs froides, une Expectoration difficile ou trop abondante, les douleurs de Côté, etc., ont été guéries et peuvent se guérir. Il n'y a jamais eu un remède qui réussisse aussi bien dans les cas désespérés de consommation que celui-ci; il nettoie et consolide le système et par là guérit les ulcères sur les pommets et les patients retrouvent graduellement leur force et leur santé.

CRACHEMENT DE SANG. Lisez ce qui suit et dites que la Consommation est incurable si vous le pouvez. New-York, 23 avril 1847. Dr Townsend - Je crois vraiment que votre Salsepareille m'a sauvé la vie, par l'intercession de la providence. J'avais eu depuis plusieurs années un rhume très grave qui empirait de plus en plus.

EXTINCTION DE VOIX.

Le certificat ci-joint raconte l'histoire simple mais vraie de grande souffrance et de leur soulagement. Il y a des milliers de cas semblables dans cette ville et à Brooklyn et cependant des milliers de parents laissent leurs enfants périr, de peur de se laisser tromper ou pour épargner quelques chelins. Brooklyn, 13 septembre 1847.

DEUX ENFANTS GUERIS.

Nous n'avons pas entendu parler d'une famille qui ait fait usage de la Salsepareille du Dr. Townsend et dont les enfants soient morts, tandis que durant l'été dernier même ceux qui n'étaient pas malade, mouraient. Le certificat suivant fait foi de ses grandes vertus curatives. Dr. Townsend - Cher monsieur, deux de mes enfants ont été guéris de la dysenterie et de la maladie de Pété par l'usage de votre Salsepareille.

ASYLÉ DES ALIENES.

James Cummings, L'éc. l'un des artisans à l'Asile, Blackwells Island, est celui dont il est question dans la lettre suivante: RHUMATISME. Voici une guérison entre les quatre mille et au delà que la Salsepareille de Townsend a opérée: Elle guérit les cas de maladies chroniques les plus obstinés.

LA SALSEPAREILLE DU DOCTEUR TOWNSEND.

On ne peut mettre en doute que la Salsepareille du Dr. Townsend soit le meilleur remède pour les maladies des femmes. Des milliers de personnes faibles et débiles ont été ramenées à la santé et guéries de ces maladies auxquelles les dames sont sujettes. South Brooklyn, 17 Août 1847.

INCAPABLE DE MARCHER.

On ne peut mettre en doute que la Salsepareille du Dr. Townsend soit le meilleur remède pour les maladies des femmes. Des milliers de personnes faibles et débiles ont été ramenées à la santé et guéries de ces maladies auxquelles les dames sont sujettes. New-York, 23 Septembre 1847.

DISYPYSIE.

Nul fluide ni remède déconvoit jusqu'ici ne ressemblent autant aux effets du gastrique et à l'assaut pour décomposer les aliments, et réconforter les organes digestifs que cette préparation de Salsepareille. Elle guérit positivement tous les cas de Dyspepsie même graves ou chroniques. Département des Banques Albany 10 mai 1845.

SINGULIER CAS DE CONSOMPTION.

Il se passe rarement un jour sans qu'on apprenne qu'un grand nombre de consommateurs ont été guéris par l'usage de la Salsepareille du Dr. Townsend. Nous avons reçu dernièrement de qui suit: Docteur Townsend - Cher monsieur: J'ai été affligé pendant les deux dernières années d'une débilité générale et d'une consommation nerveuse au dernier degré et je n'espérais pas regagner mes forces et ma santé. Après avoir été soigné régulièrement par le bureau de santé de New-York et ailleurs, et avoir dépensé presque toutes mes épargnes à chercher la guérison, et ayant entendu parler dans quelques journaux de votre Salsepareille, je résolus d'en faire l'essai. Après en avoir employé six bouteilles je trouvai qu'il m'avait considérablement soulagé et j'allai vous voir à votre bureau; d'après votre conseil je continuai et vous en remercie sincèrement. Je continue à prendre la Salsepareille et depuis quatre mois j'ai pu vaquer à mes affaires, et j'espère par la bénédiction de Dieu et l'usage de votre Salsepareille continuer en bonne santé. Ce remède a dépassé les espérances de tous ceux qui connaissent ma maladie.

AVIS. Le Soussigné a établi temporairement son Bureau dans le haut de la maison occupée par MM. J. & O. CREMAZIE, rue la-Fabrique No. 12. J. CREMAZIE, Avocat. Québec, 6 Septembre 1848.

Joseph Petitclerc, Notaire, rue St. Joseph, N° 11, Haute-Ville. Québec, 26 mai 1848.

G. Fassio, ARTISTE Italien. Rue Couillard, Haute-Ville. Vis-à-vis chez M. Benjamin. Québec, 6 octobre, 1848.

GEORGE BIGAOUETTE, Meublier-Ebéniste, St. Roch, rue St. Vallier, vis-à-vis la rue Grant. Québec, 16 juin, 1848.

MELANGES RELIGIEUX. Ce Journal paraît deux fois par semaine, les Mardis et vendredis; il est Religieux, Politique, Commercial et Littéraire. Il publie aussi les annonces. Prix: \$4 par année. On s'abonne à Québec, chez Messrs D. Martin, au vicarier de Québec. Montréal, 15 nov. 1848.

INSTITUT CANADIEN DE QUÉBEC. APPEL AUX ARTISANS et AUX OUVRIERS. L'INSTITUT CANADIEN de Québec fondé depuis quelques jours seulement, vient d'ouvrir ses premières séances régulières. Quoique son but principal est de faire entre ses membres un échange de connaissances utiles et d'instructions mutuelles, croit de son devoir de faire un appel aux ARTISANS et OUVRIERS de Québec, qu'il sollicite à partager avec lui les avantages de l'association.

Plus de 40 journaux tant du pays que de l'étranger vont être déposés sur les tables. L'Institut dont le but principal est de faire entre ses membres un échange de connaissances utiles et d'instructions mutuelles, croit de son devoir de faire un appel aux ARTISANS et OUVRIERS de Québec, qu'il sollicite à partager avec lui les avantages de l'association. J. B. A. CHARTIER, Secrétaire-Archiviste de l'Inst. Canadien. 11 février, 1848.

Nouvelle Etablissement d'Horlogerie. J. D. FERGUSON. H. ROLOGER ET BIJOUTIER. No. 9, Rue Lamontagne. QUÉBEC.

ENFORME respectueusement ses nombreux amis et le public en général qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages d'Europe, un assortiment splendide et varié de montres anglaises et françaises, à la veuve, à la chaîne, horizontales, à montre de Léone, verticales, Horloges, BIJOUTERIE, tout-à-fait fine, par exemple, articles français de fantaisie, qui après examen seront trouvés être le meilleur assortiment qu'il ait jamais importé en cette cité et qui seront vendus constamment à prix coûté. C. R. ayant eu occasion d'acquiescer une connaissance parfaite de son art dans les meilleurs établissements de Québec et de Montréal, pendant les six dernières années, espère par son attention incessante mériter une part du patronage public. N. B. Toutes espèces de Montres et d'Horloges, nettoyées et réparées avec soin, et garanties à des termes modérés. Québec 21 Juin 1848.

Conditions.

L'Ami de la Religion et de la Patrie se publie trois fois par semaine, les LUNDI, MERCREDI et VENDREDI de chaque semaine, et ne coûte que Douze Chelins et demi par année, (outre les frais de poste.) payable d'avance ou dans les trois premiers mois du semestre. Pour ceux qui ne se conformeront pas à cette condition, l'abonnement sera de 15s. payable à la fin de chaque semestre. AVANTAGES - Les MM. du clergé ou autres personnes qui nous procureront à l'avenir quatre souscriptions, payant d'avance le semestre (\$3) ou l'année, recevront le journal gratis pendant une année.

CONDITIONS.

Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis un mois avant la fin du semestre, et de payer ce qu'ils doivent. On ne reçoit pas de souscriptions pour moins de 6 mois. Toutes les lettres, correspondances, etc., doivent être adressées, (frances de port.) à STANISLAS DRAPEAU, Propriétaire, No. 14, Rue Ste. Famille.

PRIN DES ANNONCES.

Pour six lignes et au-dessous..... 2s-6d. Chaque insertion subséquente..... 7d. Pour dix lignes et au-dessous..... 3s-6d. Chaque insertion subséquente..... 10d. Pour chaque ligne ensuite..... 4d. Les annonces non accompagnées d'ordre payé seront publiées jusqu'à avis contraire.

Liste des Agents.

Les Messieurs suivants, nommés agents de notre Journal, sont autorisés par nous, à recevoir les argents, et à en donner quittance. Montréal..... M. E. R. Fabre, éc. Rivestigny..... A. Dallaire, Instit. Sherbrooke..... D. V. St. Cyr. Stanstead..... M. Pabbé Champagne. Pointe Lévy..... Paul Thibodeau, Instit. Beauport..... Chs. LaTulippe, éc. St. Thomas (en bas)..... M. Pabbé Kytman. Isle..... M. Lalonde, éc. St. Charles (Riv. Boyer) Dr. Ls. Labrecque, éc. Château-Richer..... L. C. LeFrançois, éc.

Stanislas Drapeau, PROPRIETAIRE. BUREAU DU JOURNAL, NO. 14, RUE STE. FAMILLE, QUÉBEC